

ENQUETE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU
Projet de sécurisation et de mise en valeur du site de
Sainte Marie du Menez Hom à Plomodiern (29)

Mission enquête publique du 8 février 2023 au 10 mars 2023

II- Conclusions et avis

Commissaire enquêteur : Sylvain ROBERT

#

Table des matières

II - CONCLUSIONS et AVIS

10. Le dossier d'enquête.....	2
11. Les mesures de publicité et de communication.....	2
12. Rappel du déroulement de l'enquête publique.....	3
13. Conclusions du commissaire enquêteur.....	9
14. Avis du commissaire enquêteur.....	9

II - CONCLUSIONS et AVIS

10. Le dossier d'enquête

Le dossier présenté au public comporte l'ensemble des éléments nécessaires à la compréhension du projet emportant la mise en compatibilité du PLU pour le contournement de Sainte Marie du Menez Hom.

La note technique est précise : l'ensemble des travaux et les modalités de mise en œuvre sont bien décrits. Le plan parcellaire est lisible et permet de situer l'ensemble des parcelles concernées par les travaux.

Le Commissaire Enquêteur : Je considère que l'ensemble du dossier d'enquête permet une bonne connaissance et compréhension du projet de emportant la mise en compatibilité du PLU pour le contournement de Sainte Marie du Menez Hom.

11. Les mesures de publicité et de communication

Les mesures de publicité réglementaires ont été réalisées :

- Un affichage de l'avis d'enquête a bien été installé à la mairie de Plomodiern. Affichage constaté par mes soins lors de la première permanence en date du 8 février 2023. Un affichage complémentaire visible de la route de Crozon, de Chateaulin, de Quimper et de Saint Nic ainsi que sur le site de Sainte Marie du Menez Hom, a bien été réalisé par les services de la commune de Plomodiern.
- Un premier avis d'enquête a bien été publié le lundi 23 janvier 2023 dans les quotidiens : « Ouest France » et « Le Télégramme », et rappelé dans ces mêmes quotidiens le vendredi 10 février 2023.

- L'avis d'enquête publique et les informations relatives au dossier ont été mis en ligne sur le site internet de la Communauté des Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay.
- L'avis d'enquête publique a été publiée sur le site internet de la commune de Plomodiern
- Deux articles sont parus dans 2 journaux locaux : le 28 janvier 2023 dans le Ouest France et le 31 janvier 2023 dans le Télégramme.

Le Commissaire Enquêteur : Je considère que les moyens de publicité et de communication mis en œuvre ont permis au public d'être informés sur le déroulement de l'enquête publique compatibilité du PLU pour le contournement de Sainte Marie du Menez Hom.

12. Rappel du déroulement de l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée du mercredi 8 février 2023 à 9h au vendredi 10 mars 2023 17h dans les conditions définies par l'arrêté numéro 01/2023 de la Communauté des Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay en date du 16 janvier 2023. Conformément à la réglementation, le dossier et le registre d'enquête étaient tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie de Plomodiern, siège de l'enquête publique, soit du Lundi au Vendredi : 08h30 à 12h15 - 13h30 à 17h00 sauf le Mercredi et le samedi : 08h30 à 12h00. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pouvait consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à la Communauté des Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay avec la mention, à l'attention de la commissaire enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur : J'ai tenu, pendant cette période, les trois permanences fixées et j'ai reçu 11 personnes qui ont déposé 11 observations écrites. Deux personnes se sont présentées à la mairie de Plomodiern hors des heures de permanence du Commissaire Enquêteur et ont déposé une observation. Il y a 12 observations écrites sur le registre.

R 01

le 8 février 2023

Mr Golhen, président de l'association du comité de la chapelle de Ste Marie du Menez Hom et habitant à Plomodiern :

- Mr Golhen est venu voir le projet et demande si celui ci est définitif
- Est très satisfait du contournement du hameau de la chapelle

Réponse de la CCPCP : Le conseil départemental précise que le projet est définitif. Quelques modifications peuvent être toutefois faites à la marge.

Commissaire enquêteur : le projet étant définitif, les modifications doivent être mineures.

R 02

le 8 février 2023

Mme Pelliet Marie Josée, membre de l'association de la chapelle de Ste Marie du Menez Hom et habitant à Plomodiern :

- Mme Pelliet demande si le projet va bientôt aboutir
- Est très satisfaite du contournement du hameau de la chapelle

Réponse de la CCPCP : le conseil départemental informe que les travaux sont prévus fin 2024 début 2025 »

Commissaire enquêteur : S'agissant d'un dossier d'intérêt général qui date depuis plusieurs années, la fin des travaux est souhaitée pour début 2025.

R 03

le 25 février 2023

Mr Joël Blaize , Maire de Plomodiern :

- Donne un avis favorable au projet et à la demande de changement de zonage afin de pouvoir sécuriser le site de Ste Marie du Menez Hom, très fréquenté
- Demande au Conseil Départemental du Finistère de revoir l'accès piéton qui va vers Trégarvan sur la RD 47, par un accès sous terrain afin de sécuriser les randonneurs

Réponse de la CCPCP : Le conseil départemental rappelle qu'une traversée piétonne dénivelée parallèle au boviduc a été étudiée. Elle est difficile à réaliser du fait :

- d'entrées en terre conséquentes,
- d'une difficulté de gestion de l'eau,
- d'une cohabitation promeneurs-chiens avec le troupeau du Gaec Armor, susceptible de perturber le troupeau,
- d'un cheminement non intuitif pour les usagers qui emprunteraient peu le passage dénivelé pour aller au plus court de la chapelle au chemin de randonnée en traversant en surface.

Suite à cette analyse pour des questions techniques, de coûts et de sécurité routière,

le conseil départemental pense que l'aménagement d'une traversée piétonne sécurisée à niveau est préférable.

Une traversée sécurisée de type urbain sera aménagée, la vitesse limite autorisée étant de 50km/h.

Commissaire enquêteur : Au vue de la circulation très importante sur l'axe reliant la commune de Crozon et de Châteaulin ainsi que l'intérêt du site touristique de Sainte-Marie du Menez Hom, il est très important que la sécurisation des visiteurs et randonneurs empruntant la RD 47 au départ de la future placette soit réalisée avec le plus d'attention possible. Je souhaite que le projet de passage souterrain sous la RD 887 soit analysé dans le projet global de contournement du village.

R 04

le 25 février 2023

Mme Moraine Nathalie, habitant de Plomodiern , vers Lost ar run :

- Mme Moraine est venu prendre connaissance du projet définitif de contournement de la chapelle
- Suggère de veiller particulièrement au respect des limitations de vitesse à 50 km/h, ce qui n'est le cas aujourd'hui, vitesse que quasiment personne ne respecte

Réponse de la CCPC : le conseil départemental fera un aménagement de type urbain afin que les automobilistes respectent les 50km/h.

Réponse du commissaire enquêteur : Au vue de la circulation très importante sur l'axe reliant la commune de Crozon et de Châteaulin ainsi que l'intérêt du site touristique de Sainte-Marie du Menez Hom, il est très important que la sécurisation des visiteurs et randonneurs empruntant la RD 47 au départ de la future placette soit réalisée avec le plus d'attention possible. Je souhaite que le projet de passage souterrain sous la RD 887 soit analysé dans le projet global de contournement du village.

R 05

le 25 février 2023

Mr Lamballe Joseph, habitant à Plomodiern, à Ste Marie du Menez Hom :

- Mr Lamballe n'est pas d'accord sur le prix d'achat d'une partie de sa parcelle par le Conseil Départemental, soit 92 m² dans le cadre de l'aménagement du contournement de la chapelle de Ste Marie du Menez Hom
- Souhaite que le talutage qui sera fait le long de sa parcelle soit végétalisé et que le chemin de sa maison vers la route de Lost ar run soit empierré et

- goudronné
- Conserver l'amenée d'eau de la fontaine (privée) située au nord de Sainte-Marie du Menez Hom

Réponse de la CCPC : le conseil départemental rappelle qu'il prend en compte dans son projet le nouveau chemin d'accès à leur maison qui sera empierré et enrobé. L'amenée d'eau à la fontaine est maintenue. Un rendez-vous avec M. Lamballe va être pris afin de revoir le prix des acquisitions foncières.

Les talutages prévus au projet seront végétalisés

Réponse du Commissaire Enquêteur : Le projet prévoit que la route d'accès à la propriété de Mr Lamballe respecte les engagements pris ainsi que l'amenée d'eau soit conservée. Le talutage et végétalisation sont prescrites suivant l'avis de l'ABF.

R 06

le 25 février 2023

Madame Noury, habitant Plomodiern :

- Vient prendre connaissance du projet de contournement pour le compte de sa nièce, Mme Mignon résidant à Paris et propriétaire de terrains agricoles à Sainte-Marie du Menez Hom
-

Réponse de la CCPC : RAS

Réponse du Commissaire Enquêteur : sans observation

R 07

le 25 février 2023

Madame et Monsieur Tréanton, habitant à Cast :

- Propriétaires des bâtiments longeant la RD 887 en face de la chapelle sont favorables au projet car la vitesse et le nombre de véhicules commencent à avoir des conséquences sur la stabilité des murs

Réponse de la CCPC : RAS

Réponse du Commissaire Enquêteur : Le contournement de la RD 887 sur Sainte Marie du Menez Hom permettra de retrouver de la quiétude pour les riverains ainsi qu'une pérennité des bâtiments longeant la route très passante par les véhicules.

R 08

le 7 mars 2023

Madame et Monsieur Vourc'h Dubrigny, habitant Plomodiern :

- Avis favorable à ce projet et pas d'observations à formuler

Réponse de la CCPC :RAS

Réponse du Commissaire Enquêteur : Sans observation

R 09

le 10 mars 2023

Monsieur Guillo, habitant Plomodiern à Pen ar run

- Propriétaire d'une parcelle avec habitation le long de la RD 887 , reçoit toute l'eau de pluie du fait de la pente inversée de la douve

Réponse de la CCPC : l'observation ne relève pas du présent projet. Toutefois, le conseil départemental va transmettre la demande à l'agence technique départementale.

Réponse du Commissaire Enquêteur : dans le cadre des travaux d'aménagement du contournement de la RD 887, il est souhaitable que la reprise de la douve soit effectuée afin d'éviter les désagréments d'eau de pluie sur la parcelle de Monsieur Guillo. Les travaux sont d'aménagement situés en proximité immédiate de son terrain.

R 10

le 10 mars 2023

Madame Carrière, habitant Plomodiern au bourg :

- Serait il possible de sécuriser le trajet pour les randonneurs, du bourg à Ste Marie de Menez Hom à partir de la sortie de Croaz Ruz ?

Réponse de la CCPC : l'observation ne relève pas du présent projet. Le conseil départemental va toutefois transmettre la demande à la Direction de l'aménagement, de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement qui s'occupe des chemins de randonnée.

Réponse du Commissaire Enquêteur : effectivement, l'observation ne relève pas du projet de déviation de la RD 887, mais le site de Sainte Marie du Menez Hom est un point de départ des randonneurs venant ou redescendant de Plomodiern. Cet itinéraire pour piéton n'est pas sécurisé du flot des véhicules.

R 11

le 10 mars 2023

Messieurs Golhen et Merour, de l'association comité de la chapelle de Sainte-Marie du Menez Hom :

- Doit on attendre la fin des travaux pour la restauration du mur nord de l'enclos dégradé ?

Réponse de la CCPC: le conseil départemental précise qu'il sera préférable de coordonner l'ensemble des travaux archéologiques, routiers et de protection du patrimoine. Le calendrier sera établi avec l'Architecte des Bâtiments de France

Réponse du Commissaire Enquêteur : le mur est fortement dégradé à plusieurs endroits. Dans le but de pérenniser cet ouvrage et en relation avec l'ABF, un blocage des moellons doit être envisagé. Les pierres tombées au sol devront être déblayées et conservées pour un réemploi sur ce mur d'enceinte et ceci à très court terme.

R 12

le 10 mars 2023

Madame et Monsieur Nicolas, habitant Plomodiern à Sainte-Marie du Menez Hom :

- Demande un revêtement en enrobé sur la route jusqu' à leur maison et une rétrocession de celle ci à la mairie
- Création de 2 fossés le long de la route
- signalétique des gîtes et chambres d'hôtes

Réponse de la CCPC : le conseil départemental informe qu'il a été convenu avec M. et Mme Nicolas, la reprise du chemin d'accès à l'exploitation en enrobé ; Il doit être refait aux normes (route de 6m + fossé + talus de chaque côté) suivant les prescriptions de l'ABF et de l'inspecteur des sites. Un rendez-vous avec M. et Mme Nicolas sera pris pour préciser les engagements du Département.

Concernant la rétrocession du chemin, il a été convenu avec la mairie de Plomodiern que dans un premier temps il sera rétrocéder à l'association foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier. La commune se chargera de le rendre communal ultérieurement. Ces dispositions seront également précisées à M. et Mme Nicolas. La signalétique des gîtes et chambres d'hôtes est prévue dans le projet.

Réponse du Commissaire Enquêteur : La reprise du chemin d'accès à la propriété et exploitation de Mr et Mme Nicolas devra être refait suivant les prescriptions émises par l'ABF. Il conviendra au conseil municipal de décider de la rétrocession à la

commune. La signalétique des gîtes et chambres d'hôtes est prévue dans le projet.

13. Conclusions du Commissaire Enquêteur

N'ayant pas reçu d'observation complémentaire sur le projet, je confirme et reporte les conclusions et avis que j'ai formulés lors de l'enquête publique qui s'est tenue du 8 février au 10 mars 2023.

Ces conclusions sont fondées sur l'avis des services consultés, mes entretiens avec les personnes qui se sont déplacées, la visite du futur tracé du contournement de la D887 du village Sainte Marie du Menez Hom à Plomodiern et enfin mes propres constats suite à l'analyse du dossier.

Je considère que le projet de modification du PLU de Plomodiern relatif au dévoiement de la RD 887 par le nord de Sainte Marie du Menez Hom permettra de :

- favoriser la sécurité des visiteurs du site de Sainte Marie du Menez Hom car le trafic automobile très important, surtout en période estivale, est dévié au nord du village,
- assurer la pérennité de la chapelle et de son enclos car le flux de véhicules ne passera plus au droit des bâtiments,
- mettre en valeur la qualité patrimoniale du site par un aménagement paysager en conformité avec les directives de l'Architecte des Bâtiments de France,
- favoriser le pâturage de 25 hectares biologiques au nord du village par la création d'un boviduc qui desservira la ferme située au sud de la RD 887, et enfin, que la modification et les travaux n'auront pas d'impact sur la biodiversité.

14. Avis du Commissaire Enquêteur

En conséquence, j'émet un avis favorable à la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU de la commune de Plomodiern et du projet de sécurisation et de mise en valeur du site de Sainte Marie du Menez Hom à Plomodiern (29) tel que décrit dans le dossier de présentation, assorti d'une recommandation.

Recommandation : Tenir compte de la sécurisation des piétons lors de la traversée de la RD 887. Le flux des véhicules y est très important, surtout en période estivale. Ce point crucial de sécurité du dossier devra être réexaminé par les services compétents.

Fait à Logonna Daoulas , le 29 avril 2023
le Commissaire Enquêteur
Sylvain ROBERT